

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET
D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU),
LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET
LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE
DE CHATEAUNEUF DU PAPE**

1- Objet, date et durée de l'enquête unique

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal n°119/2012 du 25 juillet 2012 a été prescrite l'enquête publique portant sur :

- le projet de PLU arrêté le 02 mars 2012,
- le mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées,
- le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

L'enquête publique se déroulera du Lundi 27 août au Vendredi 28 septembre 2012 inclus soit 33 jours.

Pour le projet de PLU arrêté, le dossier d'enquête publique comprend les pièces du projet de PLU (rapport de présentation, PADD, orientations d'aménagement et de programmation, règlement, liste des emplacements réservés, annexes), une note de présentation, les avis des personnes publiques associées et le bilan de la concertation.

Pour le zonage d'assainissement des eaux usées, le dossier d'enquête publique comprend la carte de zonage et une note de présentation.

Pour le zonage d'assainissement des eaux pluviales, le dossier d'enquête publique comprend la carte de zonage et une note de présentation.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique unique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver l'élaboration du PLU à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de Châteauneuf du Pape ;

L'autorité compétente pour approuver le zonage d'assainissement des eaux usées à l'issue de cette enquête publique est le Conseil Syndical du Syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux - 595 Ch. de l'Hippodrome - 84 200 CARPENTRAS ;

L'autorité compétente pour approuver le zonage d'assainissement pluvial à l'issue de cette enquête publique est le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Pays Rhône et Ouvèze - 3 allée des Romarins – BP 50 082 – 84 370 BEDARRIDES.

3- Noms et qualités du commissaire enquêteur et de son suppléant

Monsieur le Vice-Président du tribunal administratif de Nîmes a désigné :

- Monsieur Myriam GROS en qualité de commissaire enquêteur,
- Monsieur Michel DONNADIEU en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

4- Lieu, jours et heures ou le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre unique ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur

Le dossier ainsi que le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Châteauneuf du Pape pendant 33 jours consécutifs à compter du 27 août 2012 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h), soit : du 27 août 2012 au 28 septembre 2012 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance des différents dossiers et des observations formulées et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête ou,
- les adresser par écrit à :

Mairie de Châteauneuf du Pape
Monsieur le Commissaire Enquêteur
Monsieur Myriam GROS, Commissaire Enquêteur
BP56
84 232 Châteauneuf du Pape ou,

- ou par email : enquetepublique@mairie.chateauneuf.com avec la mention pour l'objet : PLU CHATEAUNEUF DU PAPE – A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- lundi 27 août 2012 de 9heures à 12heures
- mercredi 5 septembre 2012 de 14heures à 17heures
- samedi 15 septembre 2012 de 9heures à 12heures
- jeudi 20 septembre 2012 de 15heures à 19heures
- vendredi 28 septembre 2012 de 16heures à 19heures

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Châteauneuf du Pape les jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an.

7- Dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU arrêté et lieu où ces documents peuvent être consultés

Dossier du projet de PLU arrêté le 02 mars 2012 disponible en Mairie de Châteauneuf du Pape

8- Identité de la personne responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

- La personne responsable de l'élaboration du PLU est la Commune de Chateauneuf du-pape représentée par son **Maire, Monsieur Jean Pierre BOISSON** et dont le siège administratif est situé à l'hôtel de ville de la Commune de CHATEAUNEUF-DU-PAPE (84230)
- La personne responsable du schéma directeur d'assainissement des eaux usées est le Syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux représenté par son **Président, Monsieur Hélien ADAM** et dont le siège est situé au 595 Ch. de l'Hippodrome à CARPENTRAS (84 200),
- La personne responsable du zonage d'assainissement des eaux pluviales est la Communauté des Communes des Pays Rhône et Ouvèze (CCPRO) représentée par son **Président, Monsieur Alain MILON** et dont le siège est situé 3 allée des Romarins – BP 50 082 – à BEDARRIDES (84 370).

9- Adresse des sites internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées

www.chateauneufdupape.org

www.ccpro.fr

www.rhone-ventoux.fr

Fait à Châteauneuf du Pape, le 27 juillet 2012.

Le Maire,

Jean Pierre BOISSON

